

Date d'envoi de la convocation : 22 Avril 2014
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 84
Nombre de Procurations : 7
Nombre de Votants : 91
Date de publication : 5 Mai 2014
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

20 Mai 2014

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : **Titulaires :** Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Jacques-Hervé RIFFAUD, Jacques THOMAS, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : MM. Jean-Louis BAUDOIN (Suppléant de LEVERNOIS), Guy DROMARD (Suppléant de MAVILLY MANDELLOT), Serge COULON (Suppléant de SANTENAY),

Délégués ayant donné procuration :

- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Virginie LEVIEL à Mme Marie-Laure RAKIC,
- Mme Virginie LONGIN à M. Pierre BOLZE,
- Mme Justine MONNOT à M. Stéphane DAHLEN,
- M. Philippe ROUX à M. Fabrice JACQUET,
- Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : MM. Maurice CHAPUIS, Serge GRAPPIN.

Secrétaire de séance : Mme Carla VIAL.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE
D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

M. SUGUENOT, rapporteur, rappelle qu'en vertu de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT-, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale-EPCI- compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace et regroupant plus de 5 000 habitants, ont l'obligation de créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Cette dernière doit être composée notamment des représentants de la Communauté d'Agglomération, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Le rapporteur précise que la commission est présidée par le Président, ce dernier arrêtant la liste de ses membres.

Cette commission qui a un rôle consultatif, est constituée pour dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, des espaces publics et des transports.

Elle doit également établir un rapport annuel présenté en Conseil communautaire et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité du patrimoine existant.

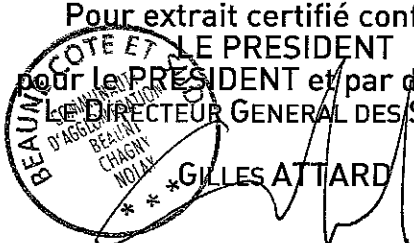
**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- approuve la création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées,
- approuve la composition de cette instance comprenant :
 - deux représentants d'associations représentant les personnes handicapées et leurs deux suppléants,
 - deux représentants d'associations d'usagers (association représentant les personnes âgées et association représentant les usagers des transports) et leurs deux suppléants,
 - quatre représentants de la Communauté d'Agglomération
- décide de procéder à la désignation de ses représentants au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées par un vote à main levée,

- désigne pour siéger dans cette instance : M. et Mmes Pierre BROUANT, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Marie-Odile LABEAUNE et Carole CHATEAU.
- propose au Président de prendre l'arrêté nécessaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT
pour le PRÉSIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
* * * GILLES ATTARD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	14_36
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.3 - Désignation de représentants
Objet de l'acte	Désignation des Représentants à la Commission Intercommunale d'Accessibilité des personnes Handicapées
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20140428-14_36-DE
Date de transmission de l'acte	20/05/2014
Date de réception de l'accuse de réception	20/05/2014